

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 juin 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-47**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 juin 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 juin 2026.

Point de l'ordre du jour :

4.2. Nombre et montants des prime C3 (RIPEC) à attribuer pour 2026

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'avis du comité social d'administration du 28 mai 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit déterminer pour l'année 2026 le nombre et le montant des primes C3 à attribuer dans le cadre du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC).

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de l'attribution de 104 primes C3 d'un montant de 3 700€/prime pour 2026 conformément au document joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 27
Membres présents : 21	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 27
Total des membres présents et représentés : 27	Majorité requise : 14
	Pour : 27
	Contre : 0

Pièce jointe :

- présentation du dispositif prime C3.

Fait à Tours,

Philippe ROINGEARD

Philippe Roingeard
le 22/06/2026 14:56:08 +02:00

 université
de TOURS